

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 mai 2023
*Greffe_0134 + 0190_Préavis édités + Rapport de
gestion_mun*

Préavis No 12/2023

Gestion et comptes 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du Conseil communal de Château-d'Oex du 13 octobre 2014 (art. 91) ;

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation ainsi que les comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2022. Sur la base de ce rapport, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal No 12/2023 du 3 mai 2023;
- ouï le rapport de la Commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. d'approuver les comptes communaux 2022 tels que présentés.

B. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

Dans l'attente de vos décisions, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 3 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2022



Table des matières

1. Administration générale - Tourisme - Sports - Communication	5
1.1. Autorités	5
1.1.1. Conseil communal	5
1.1.2. Municipalité	7
1.2. Administration.....	8
2. Finances - Ressources humaines	8
2.1. Ressources humaines	8
2.2. Informatique.....	11
2.3. Finances.....	11
2.3.1. Résultats	11
2.3.2. Financement des investissements	14
2.3.3. Evolution de l'endettement.....	14
3. Aménagement du territoire - Bâtiments et terrains non agricoles	15
4. Travaux - Equipements - Espaces publics - Cours d'eau	16
4.1. Routes et voirie.....	16
4.2. Réseau égouts et épuration.....	17
4.3. Cours d'eau et rives	18
4.4. Distribution de l'eau	19
5. Petite enfance - Ecoles – Jeunesse – Cohésion sociale	19
6. Culture – Sécurité publique.....	20
6.1. Sécurité publique.....	20
6.2. Contrôle des habitants et bureau des étrangers	22
6.3. Culture.....	23
6.4. Instances de sécurité.....	23
7. Domaines agricoles - Forêts - Déchets - Transports publics et mobilité - Energies - Développement durable – Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut	24
8. Conclusions.....	27

1. ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME - SPORTS - COMMUNICATION

M. Eric Grandjean, Syndic

1.1. AUTORITES

1.1.1. CONSEIL COMMUNAL

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a tenu six séances ordinaires. Hormis la première qui a eu lieu à la Maison de l'Étivaz afin de respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19 (mesures qui ont, pour la plupart, été levées le jour précédant la séance), les membres du Conseil ont à nouveau pu siéger à la salle du Conseil communal.

Il a été traité des éléments suivants :

Séance du 17 février

Préavis No 1 Adoption du nouveau Règlement concernant le service des taxis

Le plan de législature 2021 – 2026 a été présenté par la Municipalité.

Séance du 24 mars

Préavis No 2 Demande de crédit pour le remplacement du silo à sel

Préavis No 3 Demande de crédit pour la réfection du réseau routier communal - Secteur Vallée de l'Eau Froide à l'Étivaz

Séance du 23 juin

Préavis No 4 Gestion et comptes communaux 2021

Préavis No 5 Concession / Règlement pour la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Commune de Château-d'Œx

Le rapport de la CoGeFi : 1/2 journée technique 2022 a été présenté.

Par ailleurs, il a été procédé à la nomination du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ainsi qu'à des élections complémentaires à la CoGeFi dès le 1^{er} juillet 2022.

Séance du 15 septembre

Préavis No 6 Demande de cautionnement pour la couverture du risque du projet Expérience Ballon

Préavis No 7 Demande de crédit pour souscrire une participation financière en faveur du projet de l'Association Edelweiss Paradise

- Préavis No 8 Demande de crédit pour la réfection de plusieurs toits des chalets d'alpage de la Commune, ainsi que pour la réfection du captage d'eau dans le pâturage de la Bazine
- Préavis No 9 Ruisseau de La Leivra - Secteur Le Clôt : Projet d'ouvrage de sécurisation
- Préavis No 10 Demande de crédit pour l'aménagement et la gestion des cimetières communaux
- Préavis No 11 Modification du règlement communal sur les inhumations, les incinérations et les cimetières

Séance du 3 novembre

- Préavis No 12 Demande de crédit pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des Granges
- Préavis No 13 Demande de crédit en faveur de la Fondation Pôle Santé pour la mise aux normes de la place d'atterrissage pour hélicoptères
- Préavis No 14 Demande de crédit complémentaire Préavis No 3/2021 « Rénovation des sanitaires et de l'éclairage des archives dans le pavillon primaire » - WC pour personnes en situation de handicap

Séance du 3 décembre

- Préavis No 15 Budget communal 2023
- Préavis No 16 Demande de crédit pour le remplacement du véhicule utilitaire de type « Multicar »
- Préavis No 17 Adoption du Plan d'affectation (PA) « Au Pré de la Cible 2 »

Cette dernière séance a été suivie du traditionnel repas de fin d'année au Restaurant Le Chalet.

La Municipalité remercie vivement les membres du Conseil communal et des différentes commissions pour leur important travail. Elle relève également la bonne collaboration avec les membres du Bureau.

Votations - Elections

- *Votation fédérale du 13 février 2022 :*
 - Initiative sur l'expérimentation animale et humaine
 - Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac
 - Loi sur les droits de timbre
 - Loi sur un train de mesures en faveur des médias
- *Election du Conseil d'Etat, 1^{er} tour et du Grand Conseil du 20 mars 2022*
- *Election du Conseil d'Etat, 2^{ème} tour, du 10 avril 2022*
- *Votations fédérales 15 mai 2022 :*
 - Loi sur le cinéma (LCin)
 - Loi sur la transplantation
 - Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

- *Votation cantonale du 25 septembre 2022 :*
 - Création d'un Conseil de la magistrature

- *Votations fédérales du 25 septembre 2022 :*
 - Initiative sur l'élevage intensif
 - Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
 - AVS 21
 - Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)

1.1.2. MUNICIPALITE

Séances de Municipalité

La Municipalité a tenu, dans le courant de l'année, 39 séances, soit :

- 34 ordinaires
- 4 journalières
- 1 pour l'inspection annuelle de la Préfecture

Visite préfectorale

L'inspection annuelle de la Commune par M. Roland Berdoz, Préfet, a eu lieu le 24 novembre 2022.

Dans un premier temps, il a tout d'abord rencontré M. Yves-Julien Delessert et Mme Myriam Stucki Tinouch, respectivement président et secrétaire du Conseil communal ainsi que M. Eric Grandjean, syndic et Mme Sophie Matthey, secrétaire municipale. M. le Préfet a notamment rappelé la teneur des articles relatifs à la récusation des membres du Conseil communal et des membres de la Municipalité dans la loi sur les Communes du 28 février 1956.

L'inspection s'est ensuite poursuivie, en présence de la secrétaire municipale et en collaboration avec les différents services de l'administration. Divers documents ont été examinés par sondage.

Une réunion avec l'ensemble de la Municipalité a ensuite eu lieu. M. Berdoz a indiqué que les documents étaient bien classés et bien répertoriés. Il n'a formulé aucune remarque particulière. Les sujets suivants ont été abordés, soit :

- Mise en place du MCH2
- Augmentation de la participation financière communale en faveur des lignes de trafic régional et assimilées
- Organisation du service des constructions et urbanisme
- Fusion des Communes
- Prix pratiqué par le Canton quant à la vente du sel jugé trop onéreux
- Nouvelle réglementation en matière de distribution de l'eau
- Financement du Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
- Crise énergétique
- Dénonciations pénales pour mineurs
- Remplacement de postes clés au sein de l'administration communale.

Nonagénaires

En 2022, la Municipalité a souhaité ses meilleurs vœux à huit nonagénaires.

En raison de la situation sanitaire et des restrictions encore en vigueur en début d'année, il n'y a pas eu de rencontre au domicile des personnes qui ont eu leur anniversaire en janvier, en février ou en mars.

Un après-midi récréatif a été organisé en décembre au Restaurant Le Chalet pour l'ensemble des nonagénaires.

Associations caritatives

Depuis 2011, la Municipalité transmet ses vœux de fin d'année sur papier ordinaire permettant, par l'économie ainsi réalisée, le versement d'un don de CHF 500.00 à une association caritative du Pays-d'Enhaut. Cette année, la Fondation Proxy, antenne du Pays-d'Enhaut, a reçu le don.

1.2. ADMINISTRATIONADMINISTRATION GENERALENaturalisations

La Commission municipale de naturalisation est composée de M. Eric Grandjean, syndic, M. Eric Fatio, municipal, ainsi que M. Maximilien Stauber, municipal. Elle a soumis à l'approbation de la Municipalité l'octroi de différentes demandes de bourgeoisie de la Commune de Château-d'Oex, ceci sous réserve de la décision du Service cantonal de la population, secteur naturalisation.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Nombre de dossiers	7	7	7	7	5	2	9	21
Nombre d'adultes	8	8	5	8	7	2	6	10
Nombre d'enfants	4	5	4	2	4	0	3	11

2. FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

M. François Jaquillard, municipal

2.1. RESSOURCES HUMAINESPersonnel communal

La Municipalité tient tout d'abord à remercier l'ensemble du personnel communal pour toutes les tâches et services délivrés tout au long de l'année à la population.

Après le remplacement de notre secrétaire municipale en 2020 pour une retraite bien méritée, le tour est venu également pour notre chef de service « Travaux, Constructions et Urbanisme » M. Roland Oguey, après 34 ans de bons et loyaux services. Nous avons eu l'occasion de le fêter dignement et nous profitons encore ici de le remercier pour toutes ces années passées au service de la Commune de Château-d'Oex. Son départ, prévu budgétairement à la mi-année, a été reporté car son successeur ne pouvait commencer qu'à l'automne. Son contrat a été finalement prolongé jusqu'à fin février 2023.

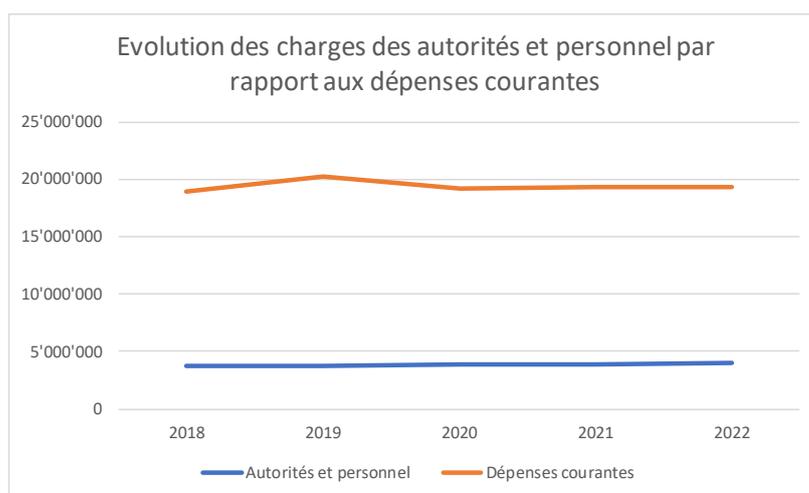
M. Cédric Morier a été choisi pour le remplacer à ce poste et il a commencé son activité le 1^{er} octobre 2022. Nous lui souhaitons encore beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette nouvelle orientation de sa carrière professionnelle.

De plus, notre adjoint au service des Travaux, Constructions et Urbanisme, M. Jean-Michel Isoz a également demandé à faire valoir ses droits à la retraite à fin décembre 2022. La Municipalité en a pris acte et a toutefois choisi de lui confier sous forme de mandat le suivi du dossier PACom et sa prochaine mise à l'enquête publique. Il nous a semblé très important de pouvoir faire appel à ses compétences et à son historique sur ce dossier qui est en travaux depuis de nombreuses années et qui arrive à bout touchant. Ceci d'autant plus que M. Christian Daenzer, municipal, qui avait également œuvré sur ce PACom, a cessé ses activités en 2021.

M. Thomas Santus, choisi pour prendre sa succession, a commencé son activité au 1^{er} mai 2022.

Ces différents remplacements ont induit des doublons de poste et des ressources supplémentaires temporaires pour assurer l'intérim. Cela a conduit bien évidemment à des coûts salariaux supplémentaires. Le budget avait prévu une partie de ces montants mais il est toutefois difficile d'estimer comment et en combien de temps le passage de témoin va se faire réellement et en fonction des collaborateurs concernés.

Nous remercions vivement les collaborateurs en place de leur engagement ainsi que pour le travail supplémentaire que ne manque pas de créer le départ de collègues.



Charges par nature	2018	2019	2020	2021	2022
Autorités et personnel	3'705'364	3'786'276	3'910'690	3'913'559	4'080'191
Dépenses courantes	18'939'621	20'210'810	19'230'713	19'271'908	19'342'083
Rapport	19.56%	18.73%	20.34%	20.31%	21.09%

Les charges des autorités et personnel comprennent les indemnités allouées au Conseil, bureau et commissions, les vacations et indemnités municipales, les traitements du personnel et auxiliaires, y compris les charges sociales.

Le rapport entre les charges des autorités et personnel et les dépenses courantes est relativement stable. Il représente environ un cinquième des dépenses courantes.

Les mutations enregistrées au sein du personnel communal sont les suivantes :

Engagements

- M. Endri Jupaj, apprenti employée de commerce (sur 3 ans)
- M. Johnny Favre, employé polyvalent auxiliaire au service des travaux
- Mme Delphine Zulauff, concierge auxiliaire
- Mme Mathilde Kalbfuss, employée à l'administration à 60 %
- M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme
- M. Thomas Santus, adjoint au service des travaux, constructions et urbanisme

Retraite

- Néant

Départs

- M. Favre Johnny, employé polyvalent auxiliaire au service des travaux, constructions et urbanisme
- Mme Emilie Rosat, apprentie employée de commerce
- Mme Esthel Panchaud, employée spécialisée à l'administration

Jubilaires

10 ans d'activité	M. Bernard Ganty, concierge auxiliaire M. Christophe Chabloz, exploitant de STEP
20 ans	Mme Daniella Henchoz, secrétaire adjointe M. Guy Combremont, équarrisseur
25 ans	Mme Sylvie Mottier, préposée au contrôle des habitants et bureau des étrangers
35 ans	M. Wojtek Wezranowski, organiste

Le traditionnel repas réunissant les jubilaires ainsi que les municipaux et chefs de service concernés a été organisé le 14 octobre au restaurant de La Poste, à Château-d'Oex.

Formation des apprenti-e-s

La Commune de Château-d'Oex poursuit son engagement de longue date en tant qu'entreprise formatrice. En règle générale, elle engage un-e apprenti-e employé-e de commerce chaque année. La durée de formation jusqu'à l'obtention du Certificat fédéral de capacité (CFC) est, en principe, de trois ans, quelle que soit l'option choisie (formation de base, élargie ou maturité intégrée).

La Municipalité a décidé d'engager, au 1^{er} août 2022, M. Endri Jupaj en tant qu'apprenti employée de commerce pour une durée de trois ans.

2.2. INFORMATIQUE

Le préavis n°31-2021 concernant la cyber-sécurité et la cyber-administration a été accepté lors de séance du Conseil communal du samedi 4 décembre 2021.

La Commune a obtenu le label Cyber-Safe après un examen approfondi de notre sécurité informatique. L'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité a constaté que notre organisation a répondu avec succès aux exigences du Label cyber-safe.ch et nous a décerné en date du 2 juin 2022 le certificat valable jusqu'au 20 juin 2024.

2.3. FINANCES

2.3.1. RESULTATS

Le compte de fonctionnement présente un total des charges pour CHF 28'709'841.15 et un total des revenus pour CHF 30'510'936.21. Il en résulte un solde de fonctionnement (SF) de CHF 1'801'095.06, alors que le budget prévoyait un excédent de revenu de CHF 62'791.32.

Les résultats suivants expliquent cette différence : Au chapitre 40 Impôts, la différence entre le montant estimé au budget et les impôts encaissés se monte à CHF 1'361'327.49. Au chapitre 42 Revenus du patrimoine, la différence s'élève à CHF 1'054'940.33 ensuite de la vente de terrains à l'Etambeau et aux Granges.

Si l'on fait abstraction des options de gestion de la Municipalité (mouvements sur les fonds de réserves, amortissements supplémentaires, imputations internes), le solde de fonctionnement épuré (SFE) se monte CHF 3'453'975.00.

En faisant également abstraction des écritures comptables obligatoires (mouvements sur les réserves affectées et amortissements obligatoires), la marge brute d'autofinancement se monte à **CHF 7'115'691.37**.

Ce résultat, le meilleur depuis 2008, est très supérieur à la moyenne des dix dernières années (CHF 2'890'303.00) et s'explique, outre les deux résultats extraordinaires, par une progression des charges de fonctionnement épurées de 2.40%, alors que les revenus de fonctionnement épurés ont progressé de 4.23%.

Impôts

Le rendement brut d'impôts passe de CHF 11'886'727.63 en 2021 à CHF 13'087'177.49 pour l'année 2022.

Les principaux écarts figurent dans le tableau ci-après :

	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart absolu	Ecart %	Comptes 2021
40 Impôts	-13'087'177.49	-11'725'850.00	-1'361'327.49	-11.6	-11'886'727.63
400 Impôts sur le revenu, la fortune et impôt	-8'709'002.49	-8'570'000.00			-8'099'993.19
401 Impôts sur le bénéfice net et le capital	-288'721.00	-145'000.00	-143'721.00	-99.1	-185'240.15
402 Impôt foncier	-1'574'359.12	-1'530'000.00			-1'535'980.65
404 Droits de mutation	-1'109'957.50	-365'000.00	-744'957.50	-204.1	-796'748.95
405 Impôts sur les successions et donations	-437'147.60	-320'000.00	-117'147.60	-36.6	-443'777.00
406 Impôts et taxes sur la possession et la	-889'255.04	-774'150.00	-115'105.04	-14.9	-817'525.85
409 Impôts récupérés après défalcation	-78'734.74	-21'700.00	-57'034.74	-262.8	-7'461.84

Les défalcatons d'impôts qui avaient augmenté de 56 % par rapport à 2020 et passé de CHF 109'064.02 à CHF 297'783.66 en 2021 sont retombées en 2022 à CHF 45'201.75. Elles sont compensées par un prélèvement au fonds pour dégrèvements et défalcatons N°9282.001.

Enfin, ce même fonds est réalimenté de manière à constituer une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 598'731.66.

Mouvements sur les fonds de réserve

Avec les mouvements sur les fonds de réserve, les imputations internes et les amortissements constituent des écritures comptables qui n'entraînent pas de flux financiers. Les différents mouvements sur les fonds de réserve et sur les financements spéciaux figurent dans le tableau ci-après :

Tableau des mouvements sur les fonds de réserve et financements spéciaux

Centre budgétaire	N° fonds	Charges		Revenus	
		Attributions		Prélèvements	
66 Taxes compensatoires Pci	9282.000			80'264.50	
21 Défalcatons	9282.001	2'262.47		53'530.81	
32 GFPE - Covalbois	9282.006			35'587.10	
Fonds de réserve		2'262.47		169'382.41	
45 Ordures ménagères	9280.003	142'616.29			
46 Epuration	9280.002	148'327.36			
81 Avance Service des eaux	9180.081			7'062.10	
Financements spéciaux		290'943.65		7'062.10	
	Total	293'206.12		176'444.51	

Gestion et comptes 2022

Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements obligatoires se montent à CHF 1'900'704.70. Des amortissements non planifiés du patrimoine administratifs ont été effectués pour un montant de CHF 1'820'000.00. Il s'agit de l'amortissement définitif du compte au bilan 9165.015 Patrimoine RMC & TCO SA.

Amortissements du patrimoine financier

Le montant total des amortissements du patrimoine financier se partage entre :

- Les amortissements comptables du patrimoine financier CHF 1'477'130.00
- Les défalcatons et pertes sur débiteurs CHF 53'530.81
- L'attribution au fonds FER CHF 17'745.00

L'amortissement comptable du patrimoine financier de CHF 1'477'130.00 permet de ramener la valeur au bilan du compte 9123.006 Parcelle Sur les Riaux RF 4181 à sa valeur d'estimation fiscale, à savoir CHF 1'459'000.00.

Imputations internes

Les imputations internes servent à ventiler des charges et des revenus d'un chapitre à un autre du compte de fonctionnement. Il s'agit essentiellement de charges de personnel. Il s'agit d'écritures comptables qui présentent deux sommes égales de CHF 3'876'716.90.

Comptabilisation des péréquations

Comptes	Désignation	Acompte n et décompte n-1				
		2022	2021	2020	2019	2018
7200 351 500	Facture sociale AC	2'401'762	2'156'968	2'292'125	2'378'442	2'193'257
7200 351 510	Facture sociale AP	89'511				
7200 451 500	Facture sociale AP		-8'339	-256'774	-198'485	-5'982
	Total facture sociale	2'491'273	2'148'629	2'035'351	2'179'957	2'187'275
2200 352 900	Alimentation du fonds	2'080'903	2'325'990	2'358'855	2'491'612	2'002'105
2200 352 910	Péréquation nette solde AP			123'488	366'665	118'226
2200 352 920	Péréquation - attrib. à provision				196'612	
	Alimentation du fonds	2'080'903	2'325'990	2'482'343	3'054'889	2'120'331
2200 452 900	Retour du fonds	-2'462'020	-2'183'645	-2'116'693	-2'202'638	-2'427'339
2200 452 910	Péréquation nette solde AP	-528'505	-812'689	-279'873	-536'243	
	Retour du fonds	-2'990'525	-2'996'334	-2'396'566	-2'738'881	-2'427'339
	Total péréquation nette	-909'622	-670'344	85'777	316'008	-307'008
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-2'067'573	-2'053'472	-1'966'469	-2'257'979	-1'943'827
4300 452 910	Dépenses thématiques AP	-350'499	-100'920			-391'683
4300 352 910	Dépenses thématiques AP			138'693	149'363	
	Total dépenses thématiques	-2'418'072	-2'154'392	-1'827'776	-2'108'616	-2'335'510
6000 352 900	Réforme policière	332'636	364'361	362'113	347'557	329'329
6000 452 910	Réforme policière AP	-38'763	-42'274			
6000 352 910	Réforme policière AP			6'655	29'410	4'131
	Total réforme policière	293'873	322'087	368'768	376'967	333'460
	TOTAL DES PEREQUATIONS	-542'548	-354'020	662'120	764'316	-121'783

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

Le décompte final de péréquations 2022 s'établit comme suit :

Participation à la cohésion sociale (PCS), solde payé :	CHF 89'511.00
Péréquation nette, solde reçu :	CHF 528'505.00
Dépenses thématiques, solde reçu :	CHF 350'499.00
Réforme policière, solde reçu :	CHF 38'763.00
Total des péréquations, solde reçu	CHF 828'256.00

2.3.2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements bruts 2022, hors patrimoine financier, se montent à CHF 4'903'901.05. Les recettes, pour un total de CHF 1'468'080.22, participent au financement de ces investissements à hauteur de 29.9%. Le montant des investissements net est de CHF 3'435'820.83. Il est de CHF 3'210'745.83 en incluant le patrimoine financier.

Avec une marge d'autofinancement de CHF 7'115'691.37, le degré d'autofinancement (MA/DIN) est très bon. Le solde financier (SF) est largement positif, ce qui signifie que l'endettement net a diminué. Calculé sur les dix dernières années, ce ratio atteint 105.34%, ce qui signifie que, sur 10 ans, les dépenses d'investissement ont été autofinancées. La limite inférieure souhaitée de ce ratio est de 80%.

Particulièrement élevée pour la Commune de Château-d'Oex, la marge d'autofinancement représente le 26.9% des recettes courantes. Pour être bon, ce ratio doit être supérieur à 20%. Sur une période de 10 ans, il ne représente cependant que le 13.2% des recettes courantes.

2.3.3. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

La marge d'autofinancement de CHF 7'115'691.37 couvre largement les dépenses d'investissement net de CHF 3'210'745.83 et permet de réduire la dette nette de CHF 3'904'945.54. Cette dernière s'élève maintenant à CHF 26'310'750.44

D'une manière générale, deux ratios nous indiquent un endettement relativement élevé. Il s'agit de la quotité de dette brute et de l'endettement par habitant.

Calculée sur la base des indicateurs financiers du Canton, la quotité de dette brute (Dette brute / Recettes courantes) atteint 154%. Un ratio de plus de 150% est qualifié de mauvais et un ratio de plus de 200% de critique par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Cependant, cette dernière suggère aux communes de ne pas dépasser 250% des produits bruts financiers.

La dette par habitant (emprunts) passe de CHF 9'691.00 en 2021 à CHF 9'028.00. En comparaison, la dette de l'ensemble des communes vaudoises est de CHF 7'894.00 (sans la commune de Lausanne, CHF 5'799.00)

Il convient cependant de nuancer ces deux ratios, puisque les indicateurs de gestion de la dette nous démontrent que la Commune est parfaitement capable de rembourser sa dette en moins de 12 ans (renouvellement de la dette) et que sa capacité économique d'endettement est largement supérieure à la limite d'endettement qu'elle s'est fixée.

Le bilan

Le bilan de la Commune de Château-d'Oex au 31 décembre 2022 présente deux sommes égales de CHF 42'894'486.18. L'excédent de revenus de CHF 1'801'095.06 à l'issue de l'exercice porte le capital au 31.12.2022 à CHF 5'552'521.43.

L'analyse de la structure du bilan permet de s'assurer que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante, ce qui est le cas avec un taux de couverture de 161.13%.

La théorie relative à l'équilibre des comptes des collectivités publiques et la notion « budget zéro » préconisent que les emprunts bancaires ne doivent être conclus que pour les investissements. Pour assurer cet équilibre, il est indispensable que le remboursement financier des emprunts soit au moins équivalent, et, en tous les cas pas inférieur, aux amortissements comptables.

Le niveau des immobilisations du patrimoine administratif (y compris 9123) est supérieur aux emprunts à moyen et long terme (921 et 922). L'excédent des immobilisations est de CHF 3'397'887.99.

La structure du bilan est bonne. Les immobilisations sont supérieures aux emprunts.

Dépassements de crédits

Le contrôle du respect des crédits accordés est du ressort de la Commission de gestion. Le point de la situation des crédits d'investissement figure dans le rapport de la Commission de gestion-finances.

Les dépassements de crédits au budget de fonctionnement (écarts par rapport au budget) sont détaillés dans la brochure des comptes.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - BATIMENTS ET TERRAINS NON AGRICOLES

M. Pierre François Mottier, municipal

SERVICE TECHNIQUE ET URBANISME

COMMISSION TECHNIQUE ET URBANISME

Constructions

L'année 2022 a été assez particulière au vu du changement de responsable à la police des constructions. Notre nouveau responsable, accompagné de M. Isoz pour la mise en route, a pris ses fonctions début mai. Beaucoup de dossiers ont été traités avec finalement une demande croissante de tout ce qui est renouvelable, notamment la pose de panneaux solaires. Toutefois un certain retard a semblé s'accumuler dans le traitement des dossiers.

La commission technique s'est réunie au rythme de deux fois par mois.

Les compétences communales s'arrêtent dès que nous sommes hors zone à bâtir. Les services de l'Etat sont généralement conciliants, mais force est d'admettre que l'emprise sur les communes est de plus en plus grande, ce qui laisse à la commission technique et à la Municipalité une marge de manœuvre assez faible.

La Municipalité n'a, au bout du compte, qu'une appréciation esthétique et le contrôle sur la bonne application d'un règlement des constructions.

Concernant les bâtiments propriété de la Commune, la Municipalité s'est donnée pour but un inventaire exhaustif avec les travaux d'entretien nécessaires au maintien de notre patrimoine. Il va sans dire que si elle veut investir et rénover une partie de son patrimoine d'infrastructures touristiques ainsi que faire face à la demande croissante scolaire et parascolaire, la Municipalité devra faire des choix et sera probablement contrainte de vendre certains biens.

Urbanisme

Le plan d'affectation communal (PACom) nous a été retourné ensuite de l'examen préalable du Canton avec environ 60 pages de corrections. Le bureau GEA, en concertation avec la Municipalité et les chefs de service, a réexaminé et corrigé les demandes du Canton, tout en essayant de rester le plus équitable possible envers les citoyens, sachant que pour passablement de propriétaires, il y aura une perte de valeur de leurs biens suite à la mise en vigueur du nouveau plan.

Le Plan directeur régional touristiques des Alpes vaudoises (PDR) a été adopté en janvier 2022. Concernant le plan régional des zones d'activités, imposé par le Canton aux trois Communes du Pays-d'Enhaut, l'étude est à ce jour terminée. Il permettra de valider l'affectation des dites zones sur le territoire de nos trois communes, lors de son adoption.

Le plan d'affectation « Au Pré de la Cible 2 » a été validé par le Conseil communal de décembre 2022, les oppositions ont été levées. A ce jour, le Canton l'a validé.

Le plan d'affectation « Le Perrex », nécessaire à la réalisation du projet « Votre Cercle de Vie » a également été validé par le Canton. Il devra néanmoins faire l'objet d'une enquête publique et avoir l'aval du Conseil communal durant l'année 2023.

Votre Municipalité s'est fixé comme objectif d'arriver à vous présenter le nouveau plan d'affectation d'ici la fin de l'année 2023.

4. TRAVAUX - EQUIPEMENTS - ESPACES PUBLICS - COURS D'EAU

Mme Nicole Schnegg, municipale

4.1. ROUTES ET VOIRIE

- Préavis 13/2020 « Demande de crédit pour la réfection de la route communale en traversée de localité à l'Étivaz ».

Les travaux de réfection de la chaussée en localité de l'Étivaz ont été partiellement réalisés, en synergie avec les travaux de changement de conduite d'eau de Romande Energie et des Services de l'Eau de Lausanne. Un trottoir côté chaussée descendante a été réalisé. Le solde des travaux de réfection de la route et le passage pour piéton sont planifiés pour 2023.

- Préavis 05/2021 « Demande de crédit pour la réfection des routes AF, secteur 3 « l'Étivaz », chemins no 321C – les Maulatreys – Fodéra et no 322 – les Plans la Cierne du Pont »

Les réfections ponctuelles du chemin 321C les Maulatreys – Fodéra ont été réalisées en 2022. Quant aux travaux du chemin 322 les Plans – la Cierne du Pont, réalisés en 2021, ils ont fait l'objet d'une inspection fédérale le 05.10.2022. Si la Commune a été félicitée sur la qualité des travaux entrepris, il est ressorti qu'il manquait la pose d'une signalisation routière interdisant la route à la circulation (interdiction de circuler sauf riverains autorisés). Dans les zones inscrites à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), la circulation doit être restreinte.

- Préavis 12/2022 « Demande de crédit d'étude pour l'entretien de la route cantonale RC 702 en traversée de la localité des Granges, étape no 2 ».

Le Bureau d'Ingénieurs Civils Martin Sàrl a été mandaté pour l'étude d'aménagement de la traversée des Granges ainsi que pour l'entretien de la chaussée. En 2022, le projet a été mis à l'enquête publique. Aucune opposition n'a été formulée, trois remarques ont été traitées par la Municipalité. L'appel d'offres a été fait selon la procédure des marchés publics (procédure ouverte), le début des travaux est planifié pour avril 2023.

- Préavis 22/2021 « Demande de crédit d'étude pour les travaux d'urgence et la révision de la carte des dangers à la suite des chutes de blocs sur la route du flanc « Est » de la Laitemaire ».

Les travaux d'urgence pour la consolidation du site ont été effectués en 2021. Le Bureau Aba-Geol SA a été mandaté pour procéder à une révision de la carte des dangers. Le résultat de l'étude montre que les travaux effectués dans le cadre du projet de sécurisation des blocs instables sur la route forestière ont permis de combler le déficit de protection vis-à-vis des dangers de chute de pierres et de blocs sur plusieurs habitations. L'étude a été présentée aux propriétaires et résidents de la zone impactée. Le Bureau Aba-Geol SA a été mandaté pour une surveillance de la zone à intervalle régulier.

- Dans le cadre des travaux d'entretien courant figurant au budget, le passage à niveau de la Villa d'Oex a été amélioré par la correction des profils.

4.2. RESEAU EGOITS ET EPURATION

- Préavis 23/2021 « Demande de crédit relative à la station de pompage des Moulins et du Pont de Pierre ».

Après les travaux de forage dirigés sous le Château Cottier exécutés à l'automne 2021, le renouvellement des pompes s'est terminé dans le courant 2022. Le nouveau profil hydraulique et le changement de système de pompage a permis de mettre en place un système de pompage moins énergivore, optimisant au maximum les débits et vitesses de relevage des eaux usées.

- Dans le cadre des travaux d'entretien courant figurant au budget, il a également été procédé à la mise en conformité des collecteurs eaux usées et eaux claires dans les secteurs de la Palaz-la Mosse, Route du Mont, Pré de la Foire, Charmilles, Villa d'Oex et le centre du village.

4.3. COURS D'EAU ET RIVES

- Préavis 10-2018 « Travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries Eleanor et Evi de janvier 2018 ».

A la suite des débordements dus aux intempéries de 2018, la sécurisation du ruisseau du Mont était indispensable. Les travaux débutés à l'automne 2021 sur les différents secteurs ont été achevés en 2022.

- Préavis 9-2022 – Ruisseau de la Leivra – Secteur le Clôt – projet d'ouvrage de sécurisation.

Un glissement de terrain s'est produit en aval de la route communale au lieu-dit « Le Clôt ». Une étude est en cours afin de déterminer les mesures à prendre en accord avec la DGE-Eau, DGE-Forêt, DGE-danger naturel. Mise à l'enquête et travaux prévus en 2023.

- Préavis No 13/2019 « Demande de crédit pour la mise en place de l'instrumentation de surveillance du glissement de terrain situé au lieu-dit « la Guerdaz » ».

La Société Aba-Geol SA a été mandatée pour surveiller le glissement de terrain sis à la Guerdaz à l'Etivaz. Ce système fonctionne bien et a été prolongé sur l'année 2022. Des propositions de mesures sont attendues dans le courant du premier semestre 2023.

- Préavis 6/2020 « Demande de crédit pour l'aménagement de la Torneresse aux Moulins ».

Les travaux d'aménagement de la Torneresse ont débuté en automne 2021 et se sont achevés en 2022 : suppression de la chute située en aval du pont de la route cantonale et aménagement d'une passe piscicole, reprise en sous-œuvre des murs le long du cours d'eau, aménagement des berges, remplacement passerelle piétonne dans le secteur du stand de tir et construction d'une digue de protection, travaux d'assainissement des conduites des eaux usées et chenal de guidage sur le parking derrière le restaurant de la Croix d'or et réfection du mur le long de la Croix d'Or.

- Intempéries du 5 août 2022

Un important orage resté stationnaire sur le bassin versant de la Leivra a occasionné une montée très rapide du niveau des eaux et une accumulation très importante de matériaux dans le cours d'eau. L'ouvrage de protection sis en amont du Clôt a pleinement joué son rôle en piégeant les plus gros rochers et permettant à la rivière de s'écouler dans le champ en rive droite. Plus de 1'800 m³ de matériaux ont été évacués en amont de l'ouvrage, ainsi que dans le secteur du Pont des Récardets et des Bossons. Une étude est en cours pour ce secteur qui a vu seuils et enrochements latéraux emportés par les eaux, préavis pour 2023.

4.4. DISTRIBUTION DE L'EAU

Le 23 juin 2022, le Conseil communal a voté la concession/règlement (et son annexe) pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Commune de Château-d'Oex à la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex. Ce nouveau règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

5. PETITE ENFANCE - ECOLES – JEUNESSE – COHESION SOCIALE

M. Eric Fatio, municipal

Association scolaire intercommunal du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

Durant l'année 2022, le comité de l'ASIPE a traité les affaires courantes notamment en lien avec les transports scolaires qui nécessitent un important travail de coordination et d'organisation. Des mesures sont parfois nécessaires par rapport à la discipline dans les transports.

Les comptes 2022 de l'ASIPE présentent un montant à charge des communes inférieur au budget de CHF 96'61.37. Ce résultat s'explique par quelques entrées non prévisibles ainsi que le respect des charges.

Concernant l'enveloppe de CHF 125'000.00 mise à disposition de la direction des écoles, il est intéressant de relever qu'environ CHF 35'000.00 ont été investis dans les activités hivernales. Les transports à la piscine de Gstaad, pour l'apprentissage de la natation, ont coûté environ CHF 30'000.00. Le solde, soit environ CHF 45'000.00, a permis de financer des activités culturelles et les transports qui s'y rapportent. Le solde a été remboursé à l'ASIPE en fin d'année.

Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)

La présidence de l'ARPAJE est assumée par Mme Catherine Pilet. Les structures d'accueil fonctionnent à satisfaction. Cependant, nous constatons une augmentation des demandes et le manque de locaux commence à se faire ressentir. La Commune de Château-d'Oex est particulièrement sollicitée puisque les structures actuelles y sont déjà implantées. L'accueil des élèves à midi est en forte augmentation. La Casbah (local mis à disposition en 2021 sous la grande salle de Château-d'Oex) est déjà bien exploitée et permet aux plus grands de manger à l'abri et avec un accompagnement. De nouvelles solutions sont en cours d'étude pour la rentrée 2023.

Pôle Santé du Pays-d'Enhaut

Le Pôle Santé a transmis, fin 2022, son projet d'établissement 2022-2027 au Département de la santé et de l'action sociale. Ce document présente notamment les objectifs stratégiques, les missions, les enjeux, ainsi qu'une analyse des besoins en santé au Pays-d'Enhaut.

Cet outil de pilotage permettra d'adapter les prestations à l'évolution des besoins en santé de la population, de fixer les bases du contrat de prestations avec le Canton dans le cadre de la politique de santé publique et de planifier les investissements et les infrastructures.

En complément de cette vision pour des soins intégrés, le Conseil de fondation et la Direction du Pôle Santé souhaitent lancer, au plus vite, les études nécessaires à la reconstruction de l'hôpital.

Ensuite d'une inspection de Swismedic en avril 2022, le bloc opératoire de l'hôpital a dû fermer pour des raisons d'infrastructures. Au vu de certaines informations médiatiques, il est important de rappeler que la qualité de la prise en charge et la sécurité des soins aux patients ont toujours été de rigueur et que personne n'a jamais été mis en danger.

Afin de garantir l'accès aux urgences par voie aérienne pour la population et les hôtes de notre région, le Pôle Santé doit rénover entièrement sa place d'atterrissage pour hélicoptères. Cet investissement conséquent a nécessité d'importantes recherches de fonds. Les Communes du Pays-d'Enhaut et de Saanen, ainsi que la Fondation pour l'aide médico-sociale Chablais-Pays-d'Enhaut sont remerciées de leurs apports à cet égard.

6. CULTURE – SECURITE PUBLIQUE

M. Maximilien Stauber, municipal.

6.1. SECURITE PUBLIQUE

Manifestations

La fin des mesures liées au COVID-19 en date du 17 février 2022 a permis la reprise des manifestations selon un régime normal. La plupart des événements ponctuant la vie locale a dès lors pu avoir lieu. Le Festival International de Ballons, prévu au mois de janvier, constitue l'exception malheureuse pour l'année 2022.

À la suite de deux années de confinement intermittent, la fréquentation des deux foires affiche une baisse marquée. La Municipalité, prenant acte de cet état de fait, a décidé de ne pas reconduire ces événements en leur forme actuelle. Elle reverra celle-ci en collaboration avec les associations de commerçants pour trouver une formule plus pertinente dès 2023.

Dans l'ensemble, la Municipalité observe avec plaisir le dynamisme des associations et la volonté partagée de faire vivre la région à travers des manifestations diverses et adaptées à de nombreux publics (enfants, sportifs, seniors etc.). Elle relève le passage du Tour de France, ainsi que la tenue non moins appréciée de la première Fête des nouveaux habitants et naturalisés.

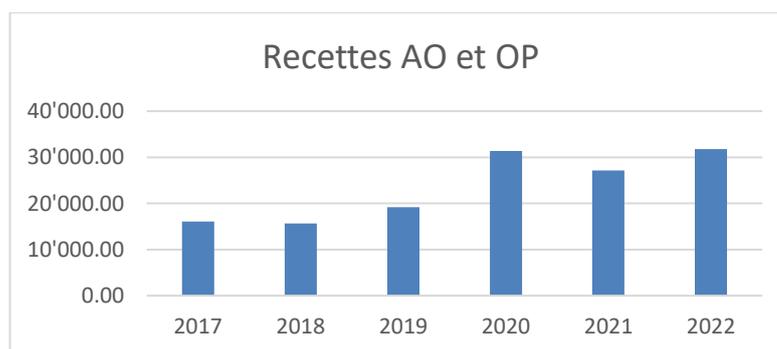
Notification des commandements de payer

Le nombre de notifications effectuées par le service de sécurité publique a diminué de 10% relativement à la moyenne des cinq dernières années. Cette mission, déléguée par l'Office des poursuites du District de la Riviera-Pays-d'Enhaut, demande toujours des ressources importantes à notre service.

<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
291	288	294	362	324	281

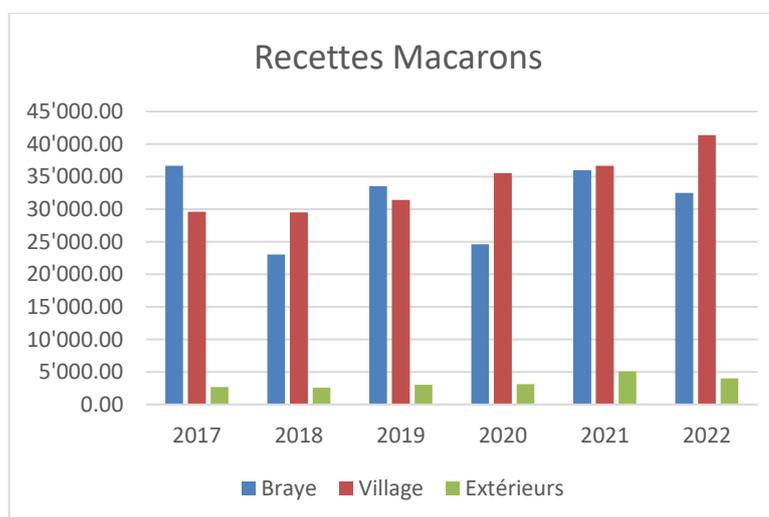
Amendes d'ordre et ordonnances pénales

Budgétées à CHF 34'000.00, les recettes des amendes d'ordre (AO) et des ordonnances pénales (OP) s'élèvent à CHF 31'760.00, soit une augmentation de 45% relativement à la moyenne des cinq dernières années.



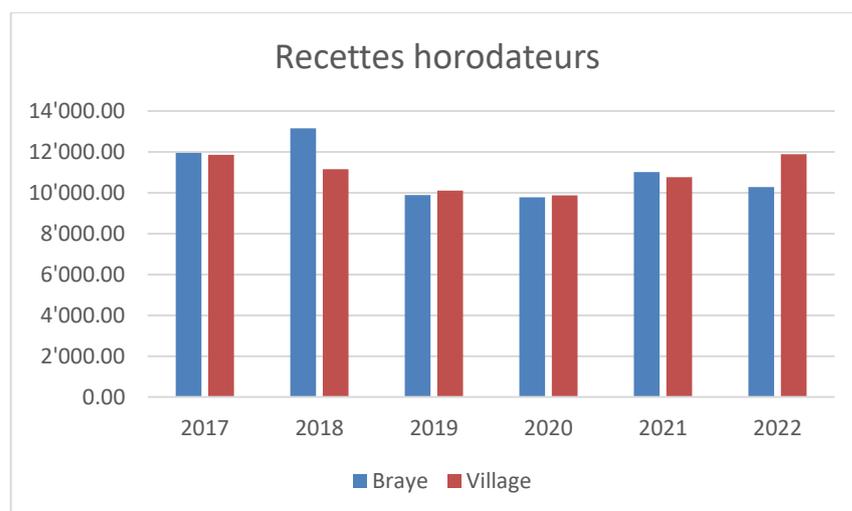
Autorisations de stationnement (macarons)

Le montant encaissé pour les macarons du parking du Village s'élève à CHF 41'390.00, celui encaissé pour le parking de la Brayé à CHF 32'520.00, et celui pour les places extérieures à CHF 3'990.00. Pris ensemble, ces chiffres représentent une augmentation de 16,9% relativement à la moyenne des cinq dernières années.



Horodateurs

Bien que l'on observe une très légère augmentation des recettes en comparaison des 5 dernières années (Parking du Village + 9,6%, Parking de la Brayé – 8,6%), le rendement des horodateurs ne donne toujours pas le résultat escompté. La Municipalité a d'ores et déjà engagé une réflexion à ce sujet, dont elle fournira les premiers éléments au Conseil communal dans un futur proche.



Vidéosurveillance des déchetteries

Des caméras de vidéosurveillance ont été installées dans les déchetteries du Petit Pré et des Monnaires en fin d'année 2021 dans le but de lutter contre certains types d'abus (usage de sacs non taxés, déchets laissés hors des containers prévus etc.). Pour l'année 2022, 75 ordonnances pénales ont été établies en lien avec ces infractions.

6.2. CONTROLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

ADMINISTRATION

Population

Recensement officiel de la population au 31 décembre 2022 selon « Statistiques Vaud »

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Suisses	2555	2568	2562	2584	2579
Etrangers (B, C, L longue durée)	<u>905</u>	<u>900</u>	<u>932</u>	<u>965</u>	<u>990</u>
Total	3460	3468	3494	3549	3569
	=====	=====	=====	=====	=====

Evolution de la population dès 1970

<u>Commune de Château-d'Oex</u>	<u>District du Pays-d'Enhaut</u>		
1970	3205		
1980	2872		
1990	3110		
1995	3111		
2000	3034	2000	4454
2005	3098	2005	4493

		<u>Région du Pays-d'Enhaut</u>		<u>District Riviera - PE</u>	
2011	3242	2011	4664	2011	80'210
2012	3285	2012	4747	2012	80'831
2013	3320	2013	4778	2013	81'739
2014	3440	2014	4874	2014	82'905
2015	3408	2015	4854	2015	83'813
2016	3477	2016	4915	2016	84'674
2017	3433	2017	4860	2017	85'496
2018	3460	2018	4890	2018	85'060
2019	3468	2019	4874	2019	85'258
2020	3494	2020	4894	2020	86'129
2021	3549	2021	4945	2021	83'380
2022	3569	2022	4933	2022	87'009

Population en séjour à Château-d'Oex

Au 31 décembre 2022, 74 personnes sont inscrites en séjour à Château-d'Oex, contre 60 personnes au recensement de 2021.

Les intéressés demeurent dans notre Commune durant la semaine, cependant ils gardent leur domicile fiscal et politique dans une autre commune du pays.

6.3. CULTURE

La vie culturelle a repris son cours habituel à la suite de la levée des mesures de confinement en février 2022. Spectacles de théâtre et d'humour, concerts de genres musicaux variés, séances de cinéma, festivals et autres événements ont agréablement ponctué la vie des habitants de la Commune.

La Municipalité relève tout particulièrement la rénovation réussie et l'ouverture du Musée du Pays-d'Enhaut, lequel abrite désormais également le Centre suisse du papier découpé.

La Municipalité remercie vivement les acteurs culturels pour leur énergie et leur créativité et renouvelle son soutien à leurs activités.

6.4. INSTANCES DE SECURITE

Les instances de sécurité fonctionnent à la pleine satisfaction des autorités et des citoyens. Sapeurs-pompiers, gendarmerie, service sanitaire, colonne de secours, protection civile et services communaux ont poursuivi de concert leurs missions de protection et d'aide à la population. L'examen des comptes montre que l'année 2022 a été particulièrement efficiente du point de vue économique pour le SDIS.

La Municipalité remercie tous ces acteurs pour leur engagement exemplaire.

7. DOMAINES AGRICOLES - FORÊTS - DÉCHETS - TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITÉ - ENERGIES - DÉVELOPPEMENT DURABLE – PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE – PAYS-D'ENHAUT

Mme Cosette Hämmerli, municipale

DOMAINES AGRICOLES

Toutes les fosses mises à l'enquête en 2021 ont pu être réalisées conformément au préavis présenté à l'exception de celle d'Entre-deux-Schiets pour laquelle l'amodiatraire a souhaité procéder à des modifications nécessitant une enquête complémentaire. Celle-ci a abouti et les travaux pourront démarrer ce printemps.

Nous constatons une augmentation des coûts inhérents à l'explosion des coûts de construction et des matériaux en 2022. Le bilan final de ces réalisations n'a pas encore été totalement chiffré et est en attente des décisions de subventions cantonales.

Tous nos amodiataires ont souffert de la sécheresse de l'été 2022 et des solutions d'amenée d'eau ont dû être trouvées à plusieurs endroits. La Municipalité est très préoccupée par cette problématique.

FORETS

Le Groupement Forestier, ci-après GFPE, fondé en 2001, est devenu une association de droit publique en 2011. Il doit travailler comme une entreprise indépendante et trouver son équilibre financier.

Les travaux effectués pour les communes ou les participations communales aux travaux en forêts de protection, subventionnés à 80% par la Confédération, doivent cependant être payés par les communes adjudicataires, ce qui n'a pas été le cas ces dix dernières années.

D'autre part, la participation financière communale aux salaires des gardes forestiers n'a pas été revue et réadaptée depuis 2010, alors qu'un troisième poste de garde a été attribué à notre région (nous avons passé de deux à trois gardes forestiers lors de la dernière législature 2017-2021).

Le GFPE a donc dû contracter un prêt auprès du Canton pour subvenir à ses besoins. Des analyses détaillées montrent clairement que les participations communales non réclamées auraient permis au GFPE de s'autofinancer.

Dite entité a commencé à rembourser ce prêt en 2020, mais devra solliciter l'aide des communes pour le solder d'ici à 2024, délai imparti par le Canton. Cette situation est malheureusement due au fait que ses comptes annuels ne permettent pas de dégager le cash-flow suffisant pour y arriver.

En 2022, la forêt du Marmottet, située en amont de la route des Mosses, à la Rosette a pu être entretenue, ce qui n'avait pas été fait depuis une trentaine d'années, semble-t-il. Cette forêt est située en zone de protection et nécessite une surveillance accrue, notamment à cause des risques de chutes de pierres.

Plusieurs propriétaires privés de notre Commune ont décidé de confier l'entretien de leurs forêts au GFPE, ce qui est une bonne chose et nous pouvons être satisfaits du travail de notre nouveau garde forestier, M. Maxime Beldame, qui s'investit énormément dans le cadre de son travail.

La Commune a mandaté le GFPE pour l'établissement d'un inventaire des arbres « habitats » au Pays-d'Enhaut, selon les directives cantonales en la matière. Ces arbres ont une haute valeur historique et biologique et devront rester sur pied jusqu'à leur mort naturelle. Ils serviront de témoins des traces et impacts de la société sur la forêt. Les subventions cantonales seront intégralement versées au GFPE pour cette mission.

Un camp du centre de formation professionnelle de la DGE a permis à plusieurs jeunes en formation de forestiers-bûcherons, de découvrir et embellir notre région, du 22 au 26 août 2022. Ces apprentis ont été amenés à construire des objets de génie en forêt. Ils ont amélioré le secteur des « Joeurs » et l'accès à notre sapin « Président ». Une table de pique-nique, un pont et des escaliers ont été travaillés en forêt et ont permis de rejoindre le chemin des Cavües. La Municipalité invite tous les Conseillers et les habitants à se rendre sur place pour admirer ces objets et passer un bon moment en pleine nature.

La Loi forestière interdit à toute personne non formée de travailler dans les forêts publiques ou d'autrui. Le GFPE dispense des cours aux agriculteurs qui souhaitent obtenir l'autorisation de façonner en forêt. La Municipalité a informé ses amodiataires et proposé une séance publique avec le GFPE et les autres communes du Pays-d'Enhaut. Si quelques réticences se font sentir du côté de nos paysans aguerris et « formés sur le tas », la nouvelle génération prend cette nouvelle directive avec bon sens.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITE

L'année 2022 a vu la concrétisation du grand projet du MOB : le GoldenExpress, qui rejoint Montreux à Interlaken, sans changement de train, grâce à la nouvelle technologie d'écartement des bogies en gare de Zweisimmen.

La Commune a participé activement à l'inauguration de ce nouveau train le 9 décembre 2022, en distribuant des rebibes aux invités du jour. Une belle fête a été organisée avec brio par le MOB et notamment M. Frédéric Delachaux, ancien Directeur de Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme.

La participation communale est toujours très conséquente pour notre Commune mais nous devons l'envisager en corrélation avec le bénéfice escompté par cette nouvelle offre touristique.

La Municipalité est convaincue que nous devons nous montrer ambitieux et innovants pour accueillir de nouveaux visiteurs par le MOB.

ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les opposants à la centrale de chauffage à distance ayant été déboutés au Tribunal cantonal, le Conseil communal a pu lever les oppositions et les travaux pourront commencer en avril 2023.

Il est à relever que les prix liés à ce type de chauffage ont pris l'ascenseur en 2022, comme tous les autres prix de l'énergie et même peut-être encore plus pour les coûts d'introduction ou les coûts de consommation pour lesquels la Commune et les locataires ont vu leurs factures exploser.

La Pontia, mini centrale électrique turbinant les eaux excédentaires de la Pierreuse, dont la Commune est actionnaire, a connu une année moins prolifique qu'en 2021 au vu des longues périodes de sécheresse. Cependant, cette société a néanmoins généré des bénéfices et des dividendes de quelques CHF 10'000.00 qui seront versés à la Commune, propriétaire pour 20 % du capital action.

Cette société investit actuellement dans l'installation de panneaux photovoltaïques et plusieurs toits de la région ont pu bénéficier de ce soutien.

Au niveau communal, le pan Sud du toit de l'ariau de Pra Cornet a été entièrement recouvert et la mise en service a eu lieu au début de l'été. La Pontia dresse un bilan très positif de cette installation qui génère un bon rendement, notamment en hiver, grâce à un ensoleillement généreux ainsi qu'à la situation bien orientée au niveau de son toit pentu, qui permet à la neige de glisser.

Le PNR suit l'évolution des consommations d'énergie dans nos bâtiments et tient la Commune informée, conformément à un accord dans le cadre de la labellisation Cité de l'Énergie.

La Municipalité est très consciente que plusieurs de ses bâtiments mériteraient une isolation et des réfections à but d'économie d'énergie. Elle devra mettre des priorités et présenter des investissements au cours des prochaines années.

Elle a décidé de procéder à l'extinction des candélabres entre 23h30 et 05h30, depuis le début décembre 2022, donnant l'exemple et incitant ainsi la population à se soumettre à la directive cantonale en matière d'économies d'énergie parue en automne.

Force est de constater que nos habitants ont très bien joué le jeu et que seuls quelques lumignons persistent entre minuit et cinq heures.

Si cette action n'a pas une énorme incidence sur la consommation d'énergie, elle en a une très importante sur nos réflexes et nos habitudes.

Le nouveau profil hydraulique et le changement de système de pompage des eaux usées des Moulins a permis une réduction de consommation électrique de plus de 50 %.

Dans son souci d'économie d'énergie, la Municipalité, en automne 2022, a retardé l'ouverture de la patinoire en fonction des températures extérieures.

ABATTOIR ET CENTRE DE COLLECTE DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX

Les discussions ont été fructueuses avec le GPEO, responsable de la gestion de l'abattoir intercommunal et un projet de collaboration étroite est en cours d'établissement.

Les revenus de l'équarrissage, qui ne couvrent actuellement pas les coûts, seront revus à la hausse dans la nouvelle structure.

Le projet étant en cours d'avancement, nous pourrions en parler plus longuement dans notre rapport 2023.

8. CONCLUSIONS

Force est de constater qu'il est toujours très difficile de prévoir l'avenir et encore plus les variations financières sur une commune.

Malgré des budgets plus proches encore de la réalité voulus par la Municipalité et des contextes économiques ou géopolitiques complexes, on constate à nouveau que nos comptes communaux affichent une belle santé en 2022.

Vous avez pu voir les raisons et les détails dans le chapitre « 2.3 Finances » mais il est surtout heureux de constater que les impôts encaissés sont toujours en progression ce qui dénote une relative bonne situation financière de nos concitoyennes et concitoyens malgré la pandémie passée.

La Municipalité tient aussi à relever l'engagement des chefs de service et de l'ensemble du personnel communal qui, avec elle, recherchent constamment des solutions pour soulager les finances communales.

Effectivement, globalement on constate avec satisfaction que nos charges (+2.4 %) ont augmenté moins fortement que nos revenus (+4.23 %), ce qui est aussi bien sûr très positif pour notre résultat final.

La diminution de la dette est aussi un élément important à mettre en avant dans la bonne santé financière communale. Notre marge d'autofinancement (MA) exceptionnelle nous permet de financer nos investissements 2022 sans recourir à l'emprunt et même d'en rembourser une partie.

Le fruit de notre volonté affichée depuis les années 2010, et particulièrement après la mauvaise année 2013, est de présenter des exercices équilibrés en excluant du fonctionnement tout investissement caché pour ne conserver que les entretiens ordinaires et annuels. Cela donne des marges d'autofinancement intéressantes qui permettent dès lors de financer tout ou partie des préavis d'investissement qui sont présentés durant l'année.

La Municipalité tient également à adresser toute sa reconnaissance aux membres du Conseil communal et aux membres de la Commission de gestion-finances pour leur travail et leur esprit constructif tout au long de l'année 2022.